déplorer qu'après préemption, nous sommes souvent saisis par les locataires pour des problèmes de gestion de leur immeuble (ménage, sortie des poubelles, sécurité, etc.). Cette préemption dans le diffus affecte donc tous les habitants de l'immeuble, peut engendrer des difficultés dans la gestion quotidienne, et affecte la valeur des immeubles privés. Enfin, comme toujours, nous ne pouvons que déplorer le manque de structures et de moyens qui accompagnent ces programmes sociaux. Ce quartier très familial manque de places de crèche, de moyens humains pour mieux sécuriser les squares et les espaces publics, ainsi que de locaux pour que les associations puissent offrir leurs services aux habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Il s'agit de deux logements. Je ne pense pas que cela va déstructurer totalement l'équilibre de cet immeuble. Il s'agit là du sens de la préemption dans le diffus, c'est-à-dire par petites touches. Nous devons vraiment savoir raison garder quant à vos craintes.

Monsieur le Maire : Merci de cette analyse mathématique. La parole est à Madame KERMABON pour répondre.

Madame KERMABON : Il nous est soumis au vote ce soir la convention de deux logements situés aux 88-90 rue des Cévennes. En janvier et mars dernier, nous avions voté contre la préemption de ces logements par la Mairie de Paris. Les raisons pour lesquelles je vous propose un vote contre sont toujours les mêmes : un quartier Boucicaut qui comprend plus de trois cents logements sociaux, ainsi que de nombreux immeubles préemptés ; la pratique de la préemption dans le diffus qui, d'une part, engendre des difficultés de gestion, et d'autre part, affecte la valeur des immeubles privés en mettant en difficulté les petites copropriétés. Les préemptions empêchent également certains acquéreurs de poursuivre leurs projets, alors qu'ils ont parfois déjà obtenu leurs prêts. En outre, de telles préemptions doivent donner lieu à une information et une consultation des habitants qui sont les premiers concernés. Enfin, ces pratiques de la Mairie de Paris ont de lourdes conséquences sur le quotidien des habitants du quartier, comme l'a rappelé ma collègue Louise-Agathe CHARPENTIER. Pour toutes ces raisons, je vous demande, chers collègues, de voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Je me souviens de la jurisprudence DELANOË, qui s'opposait à l'acquisition par la Ville de Paris d'appartements en petit nombre dans des immeubles cogérés par le privé, considérant que la gestion par la Ville

était quasiment impossible. Les choses ont changé depuis que Monsieur BROSSAT s'occupe du logement à Paris. Mais nous restons sur nos positions.

Je soumets au vote le projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

9. **2019 DLH 182 16-18 place Dupleix (15e) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris**

Monsieur le Maire : Concernant le projet 9, il s'agit, à la suite d'un sinistre sur une canalisation d'eau, qui a fui, de rembourser 1 259,50 euros en faveur de l'Union Nationale des Combattants, dans le pavillon Dupleix.

10. **2019 DLH 183 Réalisation groupe "MODIGLIANI" 132/138 avenue Félix Faure et 6/14/16 rue Modigliani (15e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH**

11. **2019 DLH 196 Réalisation 16 rue Jacques Baudry (15e) d'un programme de construction de 95 logements sociaux (38 PLAI, 38 PLUS et 19 PLS) par ICF Habitat La Sablière**

Monsieur le Maire : Concernant le projet 11, vous voyez que nous sommes favorables aussi quand il s'agit de 95 logements sociaux.

12. **2019 DLH 242 Réalisation 86 avenue Félix Faure (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 25 logements sociaux (12 PLA I - 13 PLUS) et de 12 logements intermédiaires par la RIVP**

Monsieur le Maire : Madame CHARPENTIER.

Madame CHARPENTIER : Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit ici encore d'un programme de logements sociaux rendu possible à la suite d'une préemption de la Ville dans un immeuble situé au 86 avenue Félix Faure, préemption à laquelle vous vous étiez bien sûr opposé, Monsieur le Maire. Sans redire ce qui a déjà été exposé pour le projet DLH 178, je souhaiterais insister ici, une fois de plus, sur le manque de créations d'équipements qui accompagnent ce programme de logements. Le 86 avenue Félix Faure dépend de l'école élémentaire Félix Faure, qui n'a que cinq classes et est déjà au maximum de ses capacités d'accueil. Et que dire du collège Debussy qui est déjà saturé ? La Ville de Paris ne peut décemment pas continuer à imposer ses programmes de logements sociaux sans

prendre la mesure des besoins des habitants. Un logement seul ne suffit pas à un cadre de vie satisfaisant. Crèches, écoles, collèges, maisons de santé, centres culturels, centres sportifs doivent accompagner la densification de ce quartier. Merci.

Monsieur le Maire : Madame KERMABON, rapporteure.

Madame KERMABON : En complément de ma collègue Louise-Agathe CHARPENTIER, je souhaiterais revenir sur quelques points. Si je me réjouis que douze logements PLAI soient concernés par cette délibération, ce qui constitue une grande première, je ne peux qu'être sceptique face au contexte de cette délibération. En effet, c'est dès février 2019 que, par un courrier à Monsieur Yann BROSSAT, vous vous êtes opposé, Monsieur le Maire, à cette préemption. Malheureusement, la Mairie de Paris a fait fi de notre mécontentement et de nos craintes pour le quartier et ses habitants. En effet, ce quartier a fortement évolué ces dernières années. Près de 500 logements sociaux sont apparus par un coup de baguette magique - ou maléfique - de la Mairie de Paris, sans consultation des habitants naturellement. Nous n'oublions pas non plus les logements sociaux déjà existants à moins de 200 mètres de cette parcelle. Comme l'a indiqué ma collègue, tout cela s'est fait sans création d'équipements publics. Chers collègues, face à cette politique du « toujours plus mais toujours moins bien », je vous demande de voter contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je mets le projet aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté.

13.2019 DLH 366 Réalisation 55, rue du Théâtre (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (9 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par ELOGIE-SIEMP

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Paris a préempté en mai 2018 l'immeuble du 55 rue du Théâtre pour un montant de 5,8 millions d'euros, et l'a ensuite loué au bailleur Élogie-Siemp pour y réaliser un programme de logements sociaux. Lors de notre Conseil de juin 2018, nous avions été saisis d'un premier projet portant sur cette adresse pour laquelle nous avions émis un avis défavorable. D'ailleurs, je me souviens que nous avions, à cette occasion, demandé des informations sur le sort réservé aux locataires, que

nous attendons toujours. Le projet de délibération que nous examinons ce soir nous apprend que les locataires partent les uns après les autres depuis 2018, puisque treize des dix-neuf logements sont désormais vacants.

Par ailleurs, je m'étonne que la Ville, qui se veut exemplaire, cautionne ce programme de travaux qui ne prend pas en compte la mise en accessibilité et ne prévoit aucune surface végétalisée pour améliorer le cadre de vie des habitants, alors que la valorisation de la cour existante pourrait être étudiée.

Enfin, je déplore une fois de plus que la répartition des conventionnements ne respecte pas le principe des trois tiers, c'est-à-dire au moins 30 % de logements intermédiaires, pour essayer d'enrayer le départ des classes moyennes et nous permettre de loger certaines catégories spécifiques au 15ème, qu'il s'agisse des chercheurs, des militaires ou des étudiants. Or le programme du 55 rue du Théâtre ne propose que trois PLS sur les dix-sept logements annoncés.

Outre le principe même de la préemption que nous dénonçons depuis le début de la mandature, et qu'ont rappelé plusieurs de mes collègues, le mode d'intervention et de gestion par les bailleurs sociaux génère de nombreux dysfonctionnements. Nous recevons régulièrement des plaintes de la part des locataires des logements préemptés, dénonçant la dégradation des conditions d'habitabilité et le mauvais entretien de l'immeuble, ou pointant une opération de réhabilitation mal conduite. Il arrive par ailleurs que ces préemptions contraignent les locataires à quitter définitivement leur logement, comme ce fut le cas par exemple au 60 rue de la Convention, au 76 rue Mademoiselle ou encore au 89 rue Blomet.

Enfin, pour conclure, je déplore que certaines de ces opérations de préemption génèrent des difficultés et des déficits, tels qu'ils obligent le bailleur à venir demander des subventions supplémentaires à la Ville. Cela est par exemple le cas au 52 rue de Vouillé, sur lequel porte le point 16 de notre ordre du jour. Cette opération de préemption engagée en 2014 aurait dû être livrée à l'été 2017. Or actuellement, le chantier est à l'arrêt, ce qui se traduit par des répercussions importantes sur tout le quartier Vouillé-Castagnary, avec à la clé des problèmes de sécurité piétons et d'impact sur la circulation, problèmes que notre collègue Jean-Yves PINET s'emploie à régler avec toute l'énergie et l'efficacité qui le caractérisent et je l'en remercie.

Monsieur le Maire : Bravo, quel talent. Merci. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je déplore que l'on emploie le mot « maléfique » en parlant de logements sociaux. Il ne s'agit pas de vous, mais de Madame KERMABON, qui

disait juste avant « un coup de baguette magique - ou maléfique ». Puisque vous déplorez des choses, je déplore aussi la sorte de méprise. Ce ne sont pas les étudiants ou les militaires qui sont souvent éligibles aux PLS. Les PLS sont un peu en dessous des prix du marché de l'encadrement des loyers. Les douze logements intermédiaires évoqués tout à l'heure sont quant à eux très peu en dessous du marché. Je répète donc, concernant le logement social, que 72 % des Parisiens sont éligibles, y compris de nombreuses classes moyennes voire moyennes-supérieures. Bien souvent, malheureusement, les étudiants ne sont pas éligibles aux PLS. Nous le voyons dans l'actualité en ce moment.

Monsieur le Maire : Madame ROY.

Madame ROY : Pour compléter les propos de mon collègue, concernant les étudiants, il existe un projet de résidence étudiante. Je sais que vous êtes contre, mais cela est important pour Castagnary, puisque cela devrait permettre de loger des étudiants, à la place de l'ancien phare. Des programmes sont donc conçus pour le logement des étudiants dans le 15ème arrondissement.

Nous partageons bien sûr avec vous la nécessité d'avoir des équipements lorsque nous construisons des logements. Néanmoins, nous constatons que, depuis deux ans, à chaque fois que Madame CEYRAC fait le bilan des logements sociaux dans le 15ème arrondissement, il existe 1 000 demandeurs en plus. Nous sommes passés de 9 000 à 10 000 puis 11 000 aujourd'hui. Il n'est pas possible de s'opposer systématiquement, depuis trois délibérations, sur le logement social, alors qu'il existe de plus en plus de demandeurs. Des gens demandent et ont besoin de ces logements. Il est bien nécessaire de leur attribuer et de répondre à cette demande. Nous concevons aussi que cela doit s'accompagner d'un certain nombre d'équipements, mais cet argument ne doit pas valoir quand il existe une aussi forte augmentation du nombre de demandeurs à Paris et dans le 15ème.

Monsieur le Maire : Merci. Le nombre de demandeurs augmente à cause de l'insuffisance de votre politique. Je ne parle pas uniquement de l'insuffisance de création de logements sociaux, mais de l'impossibilité de construire à Paris des logements privés, ce qui amène une population à demander des logements sociaux alors qu'elle ne devrait pas forcément y accéder, ou à partir en banlieue. Il s'agit là de petites quantités, mais si vous attendez un peu, vous verrez que nous n'allons pas nous opposer à un programme de 584 logements sociaux. Nous avons aussi autorisé la reconstruction de 95 logements sociaux il y a environ un quart d'heure. Ce que vous dites est donc totalement faux. Il n'existe pas d'opposition systématique.

Concernant la rue Castagnary, je maintiens mon opposition à cette réalisation, ce bétonnage, cette hyper-densification de la ville, qui est très étonnante, à la lecture de l'article de Madame BLAUEL dans *Le Parisien* dimanche. Elle plaide pour la végétalisation et le non-bétonnage de la ville, alors que, le long du chemin de fer de Montparnasse, vous avez bétonnisé cette rue Castagnary, qui a été martyrisée par la Ville, sur toute sa longueur. Or nous proposions, avec Yann WEHRLING, au début de cette mandature la création de la première ferme urbaine à Paris. Nous étions des précurseurs, cher Yann, et surtout toi. Nous avions proposé un projet clé en main pour la Ville d'une ferme urbaine qui aurait permis d'avoir un grand espace végétalisé et une promenade sur une coulée verte le long de cette ligne de chemin de fer. Nous aurions très bien pu créer les logements en question. Il n'existe pas seulement une résidence étudiante, mais aussi un foyer pour travailleurs, un centre d'hébergement. Au lieu de bétonner ce secteur où se concentrent 90 % de logements sociaux, nous aurions pu mettre cette résidence pour étudiants sur le site du Laboratoire central des Ponts et Chaussées. Je rappelle qu'il n'a jamais existé autant de créations de logements pour étudiants que depuis que je suis Maire de cet arrondissement, avec la Ville, le Crous et d'autres organes. Il s'agit de 600 logements pour étudiants. D'autres sont en construction. Dans le cadre de la réalisation de logements sociaux, les résidences universitaires entrent dans la catégorisation SRU. Nous pouvons donc tout à fait en réaliser davantage. Dans l'opération Maine-Montparnasse, je préconise de faire des 100 logements que veut faire la Ville 100 logements pour étudiants. Il existe donc aussi des projets qui pourraient être réalisés pour notre arrondissement, qui est devenu le deuxième arrondissement universitaire parisien, avec 30 000 étudiants en deux ans. Je vous annonce que dans deux ans, nous serons le premier arrondissement universitaire parisien, avant le quartier latin, avec 40 000 étudiants. Nous nous employons depuis quelques années à mener une politique d'accompagnement de ce développement d'établissements d'enseignement supérieur dans le 15ème, en créant et favorisant les résidences étudiantes, mais aussi des espaces de coworking, de co-living, de santé. Nous effectuons aussi des activités de job dating, mensuellement, dans le 15ème. Il ne s'agit pas du sujet du jour, mais je répondais à Madame ROY sur la résidence étudiante de la rue Castagnary.

Voilà ce que je voulais dire sur ce projet de délibération. La rapporteure va apporter une réponse. Madame KERMABON.

Madame KERMABON : Pour les raisons évoquées par Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE et Monsieur le Maire, par cohérence et parce que ce projet va toujours à l'encontre de nos demandes pour le bien des habitants du quartier, je propose de voter une nouvelle fois contre.

Monsieur le Maire : Je soumets le projet aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est rejeté.

Le projet de délibération est rejeté.

14. 2019 DLH 374 Location de divers ensembles immobiliers à ÉLOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique - Réalisation dans les 15ème et 16ème arrondissements d'un programme de 584 logements sociaux

Monsieur le Maire : Nous passons au projet 14. Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, après le conventionnement des deux groupes Saint-Lambert de 258 et 760 logements, cette délibération annonce le conventionnement de 275 logements supplémentaires, ce qui signifie que 1 300 logements à loyer libre vont être conventionnés à quelques pas de notre Mairie. Le conventionnement que nous examinons concerne trois ensembles : un immeuble de 92 logements situé au 2 rue Cournot, dont le conventionnement porte sur 53 PLAI et 36 PLUS, un immeuble situé au 228-230 rue Lecourbe, dont les 64 logements seront conventionnés sur la base de 37 PLAI et 25 PLUS, et un immeuble de 119 logements situé au 13 rue Jules Simon, que la Ville entend conventionner en 58 PLAI, 47 PLUS et 12 PLS.

Par le biais de cette délibération, l'exécutif municipal nous propose de faire rentrer dans le parc social 275 logements occupés, qui étaient jusqu'à présent loués à des loyers libres, c'est-à-dire à des prix significativement inférieurs à ceux du marché locatif libre avoisinant.

Cette délibération appelle en l'état plusieurs remarques. D'abord, la répartition des catégories de logements ne reposant sur aucune étude, nous demandons qu'Élogie-Siemp réalise une enquête ressource pour ajuster le type de conventionnement en fonction des revenus. J'ajoute qu'il n'est pas acceptable que la délibération qui nous est proposée ne prévoit que 12 logements PLS sur 275, soit moins de 5 %. Il s'agit d'un très mauvais signal envoyé par l'exécutif aux familles des classes moyennes qui, en l'état, n'ont d'autres choix que de quitter Paris, faute de trouver au sein de la capitale une offre adaptée à leur revenu. J'ajoute que, bien souvent, les familles des classes moyennes ne font pas de demandes de logement et partent directement en première, voire en deuxième couronne, se disant qu'elles n'ont aucune chance d'obtenir un logement intermédiaire. En effet, comme nous le voyons dans cette délibération, 95 % des logements sont fléchés PLAI ou PLUS.

Ensuite, nous ne savons pas quel sera l'impact de ces conventionnements pour les locataires dont les revenus sont supérieurs au plafond du logement social. Pourront-ils échapper aux conventionnements et ainsi éviter un surloyer ? Cette promesse nous avait été faite l'année dernière lors du conventionnement de nombreux immeubles gérés par Habitat et Élogie-Siemp. Mais nous ne savons pas si les engagements seront renouvelés. De la même façon, quelle garantie avons-nous qu'à terme ces locataires ne seront pas évincés de leur appartement pour permettre aux bailleurs de poursuivre le conventionnement de la totalité de l'immeuble ? Nous ne savons pas plus si les travaux prévus dans le cadre de ce conventionnement intégreront véritablement les attentes des locataires, en particulier en termes d'isolation phonique et de respect des espaces verts, ce qui n'a malheureusement pas été le cas dans certaines opérations de ce type en cours dans le secteur Saint-Lambert.

Si toutes ces attentes étaient véritablement prises en compte et actées, nous pourrions envisager d'approuver ce conventionnement. Mais en l'état, je reste un peu réservée, sachant qu'aucune réunion d'information des locataires ne se tiendra avant le mois d'avril 2020, que ce soit sur le principe même du conventionnement ou sur la présentation des objectifs du projet et du programme de travaux.

Monsieur le Maire : Comme vous le savez sans doute, nous avons accepté le conventionnement, donc la création, de plusieurs centaines de logements sociaux dans les ensembles Saint-Lambert. Je n'y reviens pas. Nous avons voté cela, considérant que cela apportait des avantages pour les locataires actuels, à partir du moment où un certain nombre de conditions étaient remplies, en matière de rénovation, de garantie du maintien des loyers et des familles. Nous avons fait cela essentiellement avec Paris Habitat, et peut-être d'autres bailleurs sociaux mais je ne m'en souviens plus. J'ai moi-même co-présidé, avec les adjoints de la Mairie de Paris, Monsieur BROSSAT et Monsieur MADEC, des réunions de concertation extrêmement poussées et approfondies, qui permettaient de répondre aux questions des personnes avant le vote en Conseil de Paris. Ce n'est pas le fond de la délibération qui nous gêne, mais le fait que cette concertation nous soit proposée après les élections. Cela est un peu curieux. J'aurais préféré, comme ce fut le cas pour les opérations précédentes, que la concertation se fasse maintenant et que le vote intervienne ultérieurement. Nous ne pouvons pas dire aux gens que cela est voté et qu'il n'y a rien à changer. Nous sommes là très loin de la co-construction que Madame ROY évoquait avec gourmandise tout à l'heure, quand elle parlait de l'amélioration démocratique, du fonctionnement des conseils de quartier. En effet, il s'agit de faire intervenir les habitants alors que

tout aura été décidé dans les moindres détails. C'est cela qui nous amène à nous abstenir. Nous ne votons bien sûr pas contre.

D'ailleurs, notre vote pourrait changer au Conseil de Paris, si les réponses qui nous seront données par l'adjoint compétent sont satisfaisantes et répondent à nos préoccupations. Nous ne faisons que transmettre les inquiétudes des centaines d'habitants de cet ensemble. Mais aujourd'hui, au Conseil d'arrondissement de ce soir, la Ville étant incapable de nous expliquer les raisons pour lesquelles la concertation se fait après le vote, et pas l'inverse, nous proposons de nous abstenir, sous réserve de l'intervention de la rapporteure, Noémie KERMABON.

Madame KERMABON : Monsieur le Maire, vous avez tout dit. Je vous propose une abstention. Elle pourrait être votée au prochain Conseil de Paris, uniquement si les conditions sont réunies et si nos attentes sont prises en compte.

Monsieur le Maire : Je soumets au vote ce projet de délibération, avec une proposition d'abstention de la part de la rapporteure. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le projet de délibération est adopté.

15. 2019 DLH 401 Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 15ème arrondissement et géré par des bailleurs sociaux

Monsieur le Maire : Nous passons au projet 15. Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, en cette fin de mandature, la Mairie de Paris propose d'allouer 556 000 euros pour aider les bailleurs sociaux à financer des travaux d'amélioration dans dix-sept immeubles de l'arrondissement. Ces travaux portent essentiellement sur la mise en sécurité des parties communes, la création de locaux collectifs et l'aménagement ou l'embellissement des espaces verts. Il s'agit en soi d'une initiative très positive, même si je considère que toutes les opérations dites d'embellissement qui nous sont proposées devraient faire partie des opérations d'entretien courant à réaliser par les bailleurs.

Si sur le principe nous souscrivons à cette démarche, qui devrait améliorer le cadre de vie dans ces immeubles, cette délibération appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord, je ne comprends pas que la Mairie du 15ème ne soit toujours pas consultée en amont sur le choix des adresses retenues et la nature des travaux à envisager, alors que nous sommes directement saisis de plaintes des locataires sur l'état dégradé de leurs ensembles. Cette demande, qui avait pourtant déjà été soulevée en 2018, est malheureusement restée lettre morte. Avec un minimum de concertation, nous aurions pu intégrer dans cette liste plusieurs adresses qui devraient faire l'objet de travaux de réparation. Il s'agirait au moins d'un premier signal donné aux locataires de ces ensembles, en attendant un programme de rénovation plus ambitieux.

Je pense notamment au 44 boulevard de Grenelle, où les nuisances s'additionnent du fait du mauvais état des parties communes et des logements, avec des problèmes d'humidité, de dangerosité des terrasses, d'accès parking non sécurisé et de températures trop basses dans les logements. Je peux citer également le 88 bis rue Castagnary, où des dégâts des eaux répétés ont causé des fissures au plafond, des traces de moisissures le long des murs et de l'humidité dans les appartements, sans oublier les parties communes qui sont dans un état déplorable. Nous pourrions encore évoquer le 218 rue de la Croix Nivert ou le 22 rue du Hameau, dont les locataires nous ont saisi à de multiples reprises pour des dysfonctionnements liés sans doute à un déficit d'entretien.

Dans un autre registre, il serait également intéressant que la Mairie de Paris nous communique le bilan des travaux réalisés sur les trente-six adresses proposées en 2018, en précisant si la subvention de 1 171 149 euros a bien été engagée en totalité et si les travaux qui devaient être achevés dans un délai d'un an sont effectivement terminés.

Enfin, je regrette que le montant alloué pour 2019 ait été divisé par deux par rapport à 2018, alors que les besoins sont criants. Ce dispositif, dont je souligne le bien-fondé, ne saurait cependant masquer le manque d'entretien de certains grands ensembles, comme le groupe Paris Habitat Javel Convention, dont les façades dégradées donnent une piètre image de la gestion du patrimoine social. Mais il est vrai que la politique de ponction des loyers capitalisés menée par la Ville depuis plusieurs années assèche les finances des bailleurs sociaux, qui ont été privés de 1,8 milliard d'euros sur la mandature. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame KERMABON.

Madame KERMABON : Je ne reviendrai pas sur cette délibération, sur laquelle ma collègue est revenue longuement. Je vous propose un vote pour.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. **2019 DLH 410 Demande de subventions complémentaires portant sur 12 opérations d'acquisition-amélioration ou de construction de 145 logements sociaux (54 PLAI - 63 PLUS - 28 PLS) par ELOGIE-SIEMP (4.689.041€)**

Monsieur le Maire : Concernant le projet 16, il s'agit de 145 logements sociaux.

17. **2019 DEVE 126 Budget participatif localisé - Convention de subventionnement entre la Ville de Paris et l'ENSAAMA en faveur de la végétalisation et du renforcement de la biodiversité sur le bâti (15e)**

18. **2019 DEVE 191 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens**

19. **2019 DEVE 192 Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO**

Monsieur le Maire : Le projet 19 concerne le 15ème, la petite ceinture du 15ème et le cimetière de Vaugirard.

20. **2019 DEVE 196 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du square des Cévennes (15e) et communication sur la convention avec l'association « le jardin aux p'tits oignons »**

21. **152019035 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square des Cévennes au 3, rue de Cauchy (15e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « le jardin aux p'tits oignons ».**

22. **2019 DPE 31 Accueil des dépôts des particuliers en déchèteries - Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest**

23.2019 DAE 83 Dispositifs « Paris Commerces » - Compte rendu annuel d'activité

Monsieur le Maire : Monsieur LOZIN.

Monsieur LOZIN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je souhaite faire quelques remarques sur cette délibération. Sur le principe, je constate à regret la très faible présence du 15ème arrondissement dans cette délibération. Dans l'exposé des motifs, page 3, titre 3, il est dit que « Paris Commerces contribue à la consolidation du tissu commercial ». Nous ne voyons malheureusement pas les résultats de cette action dans le 15ème. Nous ne pouvons que déplorer de voir que de nombreux locaux commerciaux des bailleurs sociaux restent vides, car les locaux commerciaux proposés par le GIE sont beaucoup trop chers dans les quartiers du sud de l'arrondissement. Il s'agit par exemple de la rue Balard. Par conséquent, il est à nouveau demandé une réunion pour procéder à une étude permettant de réduire les loyers des locaux commerciaux et artisanaux dans ces quartiers, si nous voulons vraiment maintenir une présence commerciale et artisanale dans ces rues.

Je me permets aussi de signaler deux coquilles dans le document annexé du compte rendu de la Semaest. J'ai constaté une erreur sur la rue des Morillons qui est présentée comme étant dans le 11ème arrondissement, puis dans le 14ème. Or la rue des Morillons se trouve bien dans le 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Je confirme.

Monsieur LOZIN : Merci. Dans l'annexe, page 3, il est écrit que 31 locaux sont maîtrisés à Paris, mais on constate une trop grande distorsion territoriale. Ainsi, pour le quartier Castagnary, il n'y a qu'un local maîtrisé, contre 10 dans le 14ème. Lors de la présentation du dossier des quartiers de revitalisation par Madame POLSKI en 2017 à la Mairie du 15ème, nous avions déjà demandé que cette revitalisation à Castagnary porte en priorité sur les locaux à destination des artisans. Malheureusement, il n'en est rien. À cette vitesse, le quartier Castagnary n'est pas près d'être revitalisé artisanalement.

Je vous remercie par avance de prendre note de mes remarques. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer à ce sujet ? Madame ROY.

Madame ROY : Lorsque nous lisons le bilan et regardons les annexes, nous constatons effectivement que les locaux sont peu nombreux dans le secteur

Castagnary. Certains sont tout de même arrivés. Il est effectivement important de revitaliser ce quartier avec des commerces, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie pour les habitants. Néanmoins, il s'agit d'un bon début. Je pense que la Semaest fait son maximum pour intervenir sur ce secteur. Tous les locaux ne sont pas en vente. Il s'agit d'un programme de long terme, ce qui incite à être patient et à espérer une augmentation dans les prochaines années. Le programme, qui s'étend sur douze ans, a été signé en 2017. Nous devons donc attendre que cela prenne de l'ampleur. Il n'existe peut-être pas encore beaucoup d'offres dans le quartier, concernant la Semaest - et non le GIE. Dans les annexes, nous devrions d'ailleurs avoir davantage de détails sur les locaux, car cela n'est pas très bien indiqué.

Monsieur le Maire : Absolument. Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Merci, Monsieur le Maire. Je constate, de manière générale, que la rue Castagnary est sinistrée. J'avais rencontré Madame POLSKI pour lui proposer un projet de ferme urbaine verticale dans cette rue. Elle semblait très intéressée, puisqu'il était nécessaire de redynamiser ce quartier. Il existe encore une solution de terrain possible. L'emplacement réservé à la construction de 251 studios par Paris Habitat rue Castagnary, pour les étudiants et travailleurs migrants, est inéluctable aujourd'hui. Un terrain municipal, situé aux 47-49 rue Castagnary, borde les voies ferrées de Montparnasse et surtout les cuves de la CPCU. Étant sur le secteur depuis 1991, je constate malheureusement que cet immeuble est muré depuis vingt-cinq ans. Nous pourrions donc l'utiliser. L'entreprise porteur de projet pour la ferme urbaine Castagnary pourrait envisager de réutiliser la structure du bâtiment pour réaliser une ferme à moindre coût. J'espère que ce projet ne tombera pas à l'eau. Cela fera peut-être l'objet de projets de campagne pour les prochaines municipales. Je le souhaite en tout cas. L'architecte qui avait fait ce premier projet sera mis à contribution pour essayer de nous aider à imaginer ce que nous pourrions faire de ce bâtiment muré, situé aux 47-49 rue Castagnary.

Monsieur le Maire : Je rappelle que vous étiez l'un des initiateurs de cette ferme urbaine que j'évoquais tout à l'heure et que nous avions présentée avec Yann WEHRLING à l'époque. Merci. Monsieur GAYET, rapporteur.

Monsieur GAYET : Monsieur le Maire, chers collègues, globalement, Monsieur LOZIN et Madame ROY ont raison. Nous constatons la trop faible présence du 15ème arrondissement dans cette délibération, dans le compte rendu annuel d'activité de Paris Commerces. Il est indiqué que trente-et-un locaux commerciaux sont maîtrisés à Paris, mais on constate une très grande distorsion

territoriale. Il s'agit de trente-et-un locaux pour le 14ème et d'un seul pour le 15ème. Certes, nous devons convenir que la Semaest dépend de la territorialisation des DIA, mais nous pourrions sortir de cette impasse, car le quartier Castagnary a de nombreux locaux commerciaux qui étaient à la vente dans le passé et que les propriétaires ont sortis de la vente faute d'acquéreurs. Je propose que nous tenions une réunion avec la Semaest pour voir comment retrouver langue avec ces différents propriétaires de commerces, de manière à les réutiliser dans le sens que vous aviez proposé à Madame POLSKI quand elle était venue dans cette salle en 2017, à savoir la spécialisation de ces pas d'immeubles dans l'artisanat. Il s'agit de faire revenir à Paris les plombiers partis en première ou deuxième couronne, ou certains artisans d'art, qui ne trouvent pas d'atelier à des prix raisonnables. L'idée consiste à trouver des prix de location très inférieurs à ceux proposés actuellement par la Semaest pour réattirer ces artisans. Sous réserve de ces observations, Monsieur le Maire, chers collègues, je vous propose d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, nous avons un potentiel d'artisanat et d'artisanat d'art considérable dans le 15ème. Pendant que nous siégeons, dans le journal télévisé du 20 heures de TF1, un reportage a été diffusé sur le maître verrier ANDRIEUX, rue Desnouettes, qui a malheureusement disparu mais dont la fille, Emmanuelle, a repris le commerce, qui reprend beaucoup d'ampleur. Le fait de nous mettre en rapport avec la Semaest à ce sujet est une très bonne idée.

Je mets maintenant ce projet de délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

24. 2019 DAE 349 Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fin d'année 2019 (15e)

25. 2019 DAE 351 Subvention (4.300 euros) à l'association des commerçants de la rue Vouillé pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e)

26. 2019 DAE 360 Subvention (10.500 euros) à l'association des commerçants le village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e)

27. 2019 DAE 361 Subvention (58.500 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e)

28. 2019 DAE 362 Subvention (1.700 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e)

29. 2019 DAE 370 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e)

30. 2019 DAE 375 Subvention (4.800 euros) au village Pasteur Vaugirard Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e)

31. 2019 DAE 377 Subvention (2.100 euros) au village Brancion-Morillons association de vos commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e)

Monsieur le Maire : Je vous propose d'étudier de manière groupée un certain nombre de projets de délibération concernant des illuminations de Noël et des subventions à des associations de commerçants.

Je tiens à rappeler la nouveauté, cette année, de l'opération nationale de revitalisation et d'animation des commerces, qui a été lancée par l'État afin de venir en aide aux commerçants et artisans qui ont été touchés par les manifestations de gilets jaunes, ce qui permet d'augmenter cette année la subvention accordée aux associations de commerçants concernées pour leur animation de fêtes de fin d'année.

Trois associations sont concernées dans le 15ème. Il s'agit d'abord de l'association des commerçants Vaugirard Convention, qui va percevoir 41 000 euros pour un budget global de l'opération de 92 600 euros : 21 000 euros d'aide de la Ville comme l'an passé et 20 000 euros d'aide nouvelle de l'État. Il s'agit ensuite de l'association des commerçants Lecourbe Cambronne, dont je salue la présence du Président, pour 58 500 euros pour un budget global de 134 300 euros : 38 500 euros d'aide de la Ville comme l'an passé et 20 000 euros d'aide nouvelle de l'État. Il s'agit enfin de l'association dont les animations sont situées dans le périmètre de réquisition par la Préfecture de police, à savoir l'association des commerçants de la rue de Vouillé, qui va percevoir 4 300 euros pour un budget

global de l'opération de 5 100 euros : 1 300 euros d'aide de la Ville, soit 25 % d'aide, comme l'an passé, et 3 000 euros d'aide nouvelle de l'État.

Voilà l'information que je voulais donner concernant ces subventions. Il est nécessaire de procéder à un versement en urgence de ces sommes à ces associations, dont la situation de trésorerie est extrêmement difficile.

Je soumets ces projets aux voix.

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

32. 2019 DAE 379 Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 euros) - convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1er novembre 2019 et le 15 mai 2020

Monsieur le Maire : Sont concernés dans le 15ème les kiosques 84 rue Cambronne, 1 avenue Émile Zola, 11 place Charles Michels, 82 rue Lecourbe, 101 et 75 quai Branly. Merci.

33. 2019 DASCO 114 Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire

34. 2019 DASCO 138 Caisse des Écoles (15e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et Subvention 2020 (6 700 000 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, dans ce projet de délibération est évoquée la subvention allouée à la Caisse des écoles du 15ème pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. La somme allouée est de 6,7 millions d'euros au titre de l'année 2020. Je souhaiterais savoir si cette somme est suffisante au vu de tous les changements, évidemment positifs, mais qui ont un coût en termes de formation et de nouvelles habitudes, telles que l'introduction d'un menu végétarien par semaine, de plus en plus de produits bio dans l'alimentation et cette alimentation durable. La lutte contre le gaspillage nécessite elle aussi de nouveaux aménagements. En termes de gestion du personnel, la Caisse des écoles a dû ouvrir aussi de nouveaux postes et repenser certains aspects liés aux ressources humaines et aux questions sociales. Tout cela a donc un coût et cette somme allouée vous apporte-t-elle satisfaction ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Monsieur MENGUY, rapporteur.

Monsieur MENGUY : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous examinons effectivement le projet de subvention annuelle allouée par la Ville de Paris pour la Caisse des écoles. Je rappelle que la Caisse des écoles, qui a un budget d'environ 12 millions d'euros, est cofinancée pour moitié par les redevances payées par les familles, assises sur le tarif en fonction de critères sociaux, et pour moitié par la Mairie centrale. Il est vraisemblable qu'un tel système de fonctionnement et de financement soit arrivé au bout de sa vie administrative. Lorsque nous échangeons avec la Mairie centrale, nous voyons bien que nous sommes assez d'accord sur ce sujet. Pour un service public tel que les cantines scolaires, ne pas avoir la maîtrise des ressources pose une question compte tenu des enjeux et progressions qui doivent être accomplis en permanence.

Je dois reconnaître sincèrement - et je pense que vous serez toutes et tous d'accord - que depuis l'abandon il y a quelques années du projet de recentralisation des caisses des écoles par la Mairie centrale, contre lequel nous nous étions opposés, avec la majorité des parents d'élèves, nous travaillons en bonne intelligence avec la Mairie centrale sur les questions de restauration scolaire et sur l'évolution des caisses des écoles. Nous avons de nombreux échanges, y compris au niveau administratif, puisque nous avons souhaité que les services travaillent de façon très étroite avec le SRS et la Mairie centrale, participent à un certain nombre d'actions et soutiennent de nombreux plans concernant l'évolution de l'alimentation dans la restauration collective. Les échanges se font aussi au niveau politique, via des échanges réguliers avec Patrick BLOCHE et son Cabinet, et des échanges directs, à plusieurs reprises cette année, entre Monsieur le Maire et la Maire de Paris, sur des enjeux et le fonctionnement des caisses des écoles, en particulier celle du 15ème arrondissement.

Indépendamment de toute considération politique, nous sommes donc vraiment dans un partenariat respectueux sur le rôle de la Mairie centrale et celui de la Caisse des écoles. Patrick BLOCHE rappelle, à chaque réunion avec les caisses, qu'il tient particulièrement, à titre personnel, certainement grâce à son expérience de Maire d'arrondissement, à l'autonomie des caisses des écoles. Je crois qu'il n'existe plus de débat sur ce point aujourd'hui, et nous en sommes heureux.

L'année 2019 a été un véritable carrefour pour la Caisse des écoles du 15ème, puisque nous avons eu à faire face à un certain nombre de problèmes et de

dysfonctionnements, et à trouver des solutions. Le service public de la restauration scolaire, parce que l'alimentation est un sujet d'actualité, sur lequel il existe des évolutions nombreuses et rapides, et que l'alimentation scolaire est un service public pas comme les autres, implique de respecter une qualité des produits et de production des repas toujours plus exigeante. L'année 2019 a été cette croisée des chemins. Nous sommes passés de la cantoche à la restauration scolaire il y a deux ou trois ans. Le service public doit s'adapter. L'adaptabilité est une des règles fondamentales du service public. Les cantines ne font pas exception.

Il a été nécessaire de trouver des solutions à des problèmes au niveau des ressources humaines comme au niveau des contenus des repas, en maintenant le système de production de liaison chaude avec des aliments frais livrés le matin. Nous sommes particulièrement attachés à ce système de production, défendu régulièrement par le Maire en réunion publique et de travail. Contrairement à il y a quelques années, où il était dit que la cantine devait être faite en cuisine centrale, nous nous rendons compte maintenant que le modèle du 15ème est plutôt le modèle référent, que celui à éviter.

La rencontre de ces enjeux a des conséquences, en premier lieu concernant les personnels. Je sais que de nombreux employés de la Caisse des écoles suivent le Conseil d'arrondissement. Je les en remercie d'ailleurs, compte tenu de la durée. Nous devons toujours avoir en tête que les repas sont préparés et servis aux enfants par près de 300 agents de restauration scolaire, qui arrivent dans les cuisines quand la plupart d'entre nous dormons encore ou nous réveillons. J'ai à chaque fois une pensée particulière pour elles et eux, surtout à l'approche d'échéances sociales compliquées, dans quelques jours.

Dès lors, nous avons pris un certain nombre d'engagements avec les organisations syndicales et les représentants du personnel. Le Maire a souhaité que des avancées particulières soient faites sur les ressources humaines. Cela a fait l'objet de nombreuses réunions avec les syndicats et l'ensemble des personnels. Monsieur le Maire, vous avez présidé une bonne dizaine de réunions cette année. Vous avez souhaité qu'au-delà de notre propre analyse, une analyse extérieure soit faite. Il est de bonne intelligence, lorsque nous sommes aux responsabilités dans les administrations et les services publics, de demander à un moment donné à un organisme extérieur expert de regarder ce qui se passe. Nous ne pouvons en effet pas toujours objectiver ce que nous faisons. Vous avez donc demandé au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de Versailles de venir, pendant trois mois et demi, pour faire un audit ou un bilan sur les

conditions de travail de la Caisse des écoles. Nous n'avons pas découvert grand-chose, mais cela a confirmé le besoin de réformes.

Ces réformes consistent en des embauches pour consolider les équipes. Il s'agit, sur deux ans, d'un schéma d'emploi de 50 ETPT, ce qui est considérable - ce que la Ville n'a pas manqué de remarquer. Il s'agit aussi de mesures sur la qualité de vie au travail et sur les conditions de travail.

Tout cela a un coût. C'est la raison pour laquelle, lorsque le dialogue budgétaire a commencé, nous avons indiqué à la Ville, clairement et en toute transparence, les besoins identifiés par la Caisse des écoles. Nous sommes partis d'une base de subvention de 6,2 millions d'euros, qui était le niveau précédent, et nous avons expliqué les besoins supplémentaires en toute transparence. À la demande du Maire, j'ai présidé moi-même le dialogue budgétaire avec les services de la Ville et la Directrice de la DASCO, et nous avons expliqué notre trajectoire. Après plusieurs échanges fructueux entre la Maire de Paris et le Maire du 15ème, Président de la Caisse des écoles, nous avons pu aboutir au montant, qui vous est soumis, de 6,7 millions, dont le delta de 500 000 euros par rapport à l'année dernière sera quasiment exclusivement consacré aux ressources humaines. Il est important de le signaler. Nous avons procédé à près de soixante-dix embauches en 2019. Il ne s'agit pas de temps pleins, donc les montants ne sont pas les mêmes entre le schéma d'emploi et les embauches. Mais cela va également nous permettre de mettre en place début 2020 le RIFSEEP, très technique, qui nous permettra de dégager une prime annuelle pour les agents de la Caisse des écoles. Nous avons mis en place d'autres mesures, que je ne vais pas détailler. Il s'agit par exemple du télétravail pour les agents administratifs ou de la création d'un compte épargne-temps.

Vous voyez que nous essayons de nous mettre dans les meilleures conditions pour que les agents de la Caisse des écoles travaillent dans les meilleures conditions. Cela a évidemment un coût. Cela est représentatif des bonnes relations que nous avons avec la Mairie centrale.

Lors de cet échange, nous avons appris que la Ville était de nouveau favorable pour nous aider à trouver une plateforme logistique. Il s'agissait de notre projet dans l'ancienne école Olivier de Serres. La Ville avait voulu changer de destination au dernier moment, sans nous prévenir, pour y mettre la Mission locale. Or la Ville est de nouveau favorable et travaillera avec nous pour cela.

Pour conclure, je souhaite saluer l'arrivée, à partir de lundi prochain, d'une nouvelle Directrice générale des services de la Caisse des écoles, Madame

Nassima SOUICI, qui aura en charge de mettre en musique toutes ces mesures et ces éléments de la politique sociale que nous souhaitons ambitieuse et surtout réussie, dans l'intérêt des agents, et donc des enfants qui déjeunent dans nos centres et écoles.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation synthétique, qui nous a permis de voir le travail considérable qui est réalisé depuis le début de cette année, pour améliorer nos prestations au niveau de la Caisse des écoles. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Merci. Je soumets le projet aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

35. 2019 DDCT 162 Attribution d'une subvention (145 000 €) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2020

Monsieur le Maire : Concernant le projet 35, il s'agit d'un des cinq points information médiation multiservices de Paris, installé dans notre Maison des associations.

36. 2019 DDCT 172 Convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal « Le Patronage Laïque Jules Vallès » situé 72, avenue Félix Faure, Paris 15ème

Monsieur le Maire : Le projet 36 acte le choix de l'association ACTIS pour continuer à gérer le patronage laïque. Cela se fait à la satisfaction de tous.

Je vais maintenant soumettre de façon globale à votre vote les délibérations qui n'ont pas appelé de débat. Je vous invite donc à émettre un vote positif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'un débat sont adoptés à l'unanimité.

37. V152019036 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe 100 % 15ème, Maud GATEL et les élus du groupe UDI-Modem relatif au changement de la dénomination actuelle du Lycée Polyvalent Louis Armand (Paris 15ème)

Monsieur le Maire : Il nous reste deux vœux à examiner. Le premier est présenté par Daniel-Georges COURTOIS.

Monsieur COURTOIS : Merci, Monsieur le Maire. Vous connaissez le lycée polyvalent Louis Armand, qui vient de se réinstaller dans le 15ème après avoir été logé dans le 14ème arrondissement en raison de travaux. La volonté de la Mairie du 15ème, soutenue par le rectorat, est de pouvoir faire en sorte que ce lycée polyvalent acquière la dénomination de Lycée des Sciences du Numérique Louis Armand pour les raisons exposées dans ce vœu. Un certain nombre d'enseignements dispensés et d'offres de formations sont effectivement tournés vers le numérique, ce qui est extrêmement positif. Ce lycée souhaite par ailleurs mettre en place un projet extrêmement important en liaison avec des entreprises telles que Cisco, Stormshield, Orange, ou des administrations dans le domaine du numérique.

Ayant participé moi-même au dernier Conseil d'administration du lycée Louis Armand il y a trois ou quatre jours, j'ai constaté à quel point l'ensemble des parents d'élèves et la structure enseignante étaient favorables à cette nouvelle dénomination, qui ancrerait ce lycée polyvalent dans une dynamique concernant le numérique, c'est-à-dire aussi des métiers d'avenir. Je vous remercie donc de bien vouloir donner un avis favorable à ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur MENGUY, pour la réponse.

Monsieur MENGUY : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais déposer un amendement pour qu'il soit dénommé Lycée des Sciences du Numérique Daniel-Georges Courtois, puisqu'il est le Vice-président de la Métropole chargé du numérique.

Monsieur le Maire : Bravo. C'est habile.

Monsieur MENGUY : Dans cette attente, si ce vœu n'est pas modifié, j'émets évidemment un avis favorable.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, pour une explication de vote.

Monsieur SITBON : Nous sommes bien sûr favorables. Cela est un peu surprenant, puisque les noms des lycées sont une compétence de la Région. Unissons nos forces pour appeler la Région sur ce sujet. Nous voterons pour.

Monsieur le Maire : Merci de votre vote positif. En réalité, cette procédure nous a été indiquée par la Région. L'usage veut qu'un vœu soit adopté en Conseil municipal. Je parle sous le contrôle de Monsieur COURTOIS, qui a failli être glorifié de son vivant par la proposition de Monsieur MENGUY. Cela nous a donc été proposé, avec l'accord de la Municipalité parisienne.

Je soumets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

38. V152019037 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Sylvie CEYRAC, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe 100% 15ème, Maud GATEL et les élus du groupe UDI-Modem relatif aux conséquences de la mise en place du nouveau dispositif d'inscription à Paris Sport Séniors en septembre dernier

Monsieur le Maire : Le second vœu est proposé par Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Le dispositif Paris Sport Séniors permet aux Parisiens de plus de 55 ans d'accéder gratuitement à une offre variée d'activités physiques dans tous les arrondissements, encadrés pas des éducateurs sportifs de la Direction de la jeunesse et des sports. Cette offre est intéressante et recueille chaque année de très nombreuses demandes. Les inscriptions ont eu lieu cette année du 2 au 20 septembre. Jusqu'à présent, les inscriptions se faisaient en Mairie. Cette année, la Ville a mis en place une inscription uniquement numérique, puis un tirage au sort.

La fracture numérique est encore bien réelle et de nombreux séniors ne sont pas équipés ou ont des difficultés à s'en servir. À cet effet, j'avais demandé des permanences en Mairie et je remercie les services qui les ont assurées. Ces séniors ont été accompagnés au mieux, malgré les difficultés d'accès par moment au site, notamment pour créer leur compte Mon Paris, préalable à toute inscription sur Paris Sport Séniors.

Mais de nombreux séniors, à cause de cette barrière numérique, n'ont pu bénéficier de ce dispositif qui, outre le fait d'être un outil de prévention pour la santé, est un moyen efficace de lutter contre l'isolement. Après le tirage au sort, de nombreux séniors n'ont pas obtenu un créneau dans la ou les disciplines choisies, et se retrouvent sur liste d'attente.

Avec les élus du groupe 100 % 15ème et du groupe UDI-MODEM, nous demandons à la Maire de Paris que le système d'inscription soit modifié à la rentrée prochaine pour permettre à tous les séniors concernés de pouvoir s'inscrire aisément, avec ou sans accès au numérique, que le dispositif soit renforcé pour s'adapter à la demande et que les places non occupées soient réattribuées rapidement aux personnes sur liste d'attente. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LOZIN, pour la réponse.

Monsieur LOZIN : Merci, Monsieur le Maire. Je vais abonder dans le sens des propos de ma collègue Sylvie CEYRAC pour rappeler que la pratique sportive de nos séniors est toujours reconnue comme un outil de prévention. Il s'agit également d'un moyen de lutter contre la solitude et l'isolement. Le système de tirage au sort est forcément assez injuste. Nous nous apercevons que les places parfois libérées, alors que des personnes très volontaires n'en ont pas eu, ne sont pas suffisamment réattribuées. Le système d'inscription uniquement par internet n'est effectivement pas convenable pour tout le monde, et davantage pour ce type de population. Je me souviens des cours municipaux de langues vivantes pour adultes, pour lesquels il existait un système de réattribution des places. Au minimum, ce même système serait nécessaire.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Merci, Madame CEYRAC, d'avoir demandé des permanences, qui ont semble-t-il eu du succès, puisque je crois que plus de 200 personnes ont pu profiter d'un accompagnement dans cette Mairie. La fracture numérique a donc été un peu corrigée par ce biais. L'inscription numérique doit être accompagnée, mais elle améliore quand même la situation. Par ailleurs, le tirage au sort ne me paraît pas le procédé le plus injuste. Pour cette population, il serait plutôt injuste que le premier arrivé soit systématiquement le premier inscrit. Le fait que les personnes âgées fassent la queue aux aurores en doudoune dans le froid devant le bureau des inscriptions est plus injuste qu'une inscription suivie d'un tirage au sort. Par ailleurs, une disposition permet, au bout de trois absences non justifiées, de réattribuer les places. Nous sommes dans la quatrième semaine de cours. Un certain nombre de places vont donc être réattribuées. Nous voterons contre ce vœu pour ces raisons.

Néanmoins, je rappelle que Paris Sport Séniors est un dispositif inédit, mis en place gratuitement par la Ville. Il permet à un grand nombre de personnes de se remettre aux activités sportives. Si tout le monde n'a pas été satisfait dans la discipline demandée, un certain nombre de places vont être reproposées. L'offre s'est encore étoffée en cette rentrée. Elle est désormais constituée de 18 activités sportives sur 198 créneaux, pour un total de 5 500 Places disponibles. Les choses doivent toujours être améliorées, mais le vœu nous semble un peu disproportionné.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais mettre le vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, avec l'avis favorable de la majorité. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Je vous fais part de quelques informations avant de nous séparer. Demain, mardi 26 novembre, se tiendra l'inauguration, dans le hall, de l'exposition pour le cinquantième anniversaire de la protection sociale de Vaugirard. À 17 h 30, dans une rencontre-débat, vous aurez la parole sur les violences faites aux femmes. À 20 h, une pièce de théâtre sera jouée sur l'affaire Jacqueline Sauvage, en salle Vaugirard. Jeudi 28 novembre, à 18 h, se tiendra la séance plénière du Comité local du handicap, suivie à 19 h de la projection du film Dernières nouvelles du cosmos, en salle Vaugirard. Samedi 14 décembre, à 11 h 30, est prévue l'inauguration du marché de Noël en salle des fêtes. Mardi 17 décembre, à 19 h, se réunira le Conseil d'arrondissement, en présence du CICA, sur le thème de la jeunesse. Lundi 20 janvier se tiendra le Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du 15ème arrondissement